



PAR COURRIEL

Québec, le 28 août 2024

Madame Anne-Marie Granger-Godbout
Porte-parole
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
anne-marie.granger-godbout@mapaq.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ14



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 août à 9 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Rejean Prince, directeur régional Montérégie
p. j

1. Selon les informations reçues dans le cadre des audiences publiques, les conditions essentielles à la culture de la canneberge sont l'accès à l'eau, un substrat sableux et un sol relativement imperméable.
 - a. Veuillez valider si ces conditions sont suffisantes et complètes, et fournir des informations complémentaires au besoin.
 - b. Ces conditions peuvent-elles être présentes ailleurs qu'en zone inondable? Veuillez expliquer.
 - c. À votre connaissance, une cannebergière peut-elle s'implanter en dehors d'une zone inondable?